
SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	25	29

DATE DE CONVOCATION
29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE
09 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, Mme Sophie RIFFE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexa RIFFE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENOUARREK M. Guillaume ROUZAUD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s municipaux-ales.

Ponctuels : Mme Chantal THOMAS à Mme Fatna ZIAD, M. Mehdi BENOUARREK à M. Lionel VERRIERE, M. Guillaume ROUZAUD à Mme Muriel DEZIER, M. Jean-Pierre BIDET à Mme Karen DUBOIS

Madame Muriel DEZIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DE LA CHARENTE POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (RISQUE SANTE ET/OU PREVOYANCE)****Exposé :**

« Monsieur le maire informe l'assemblée que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Le Centre de Gestion de la Charente peut, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, conclure avec un organisme d'assurance une convention de participation, selon l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le Centre de Gestion prend à sa charge les frais inhérents à la mise en concurrence des candidats. Il convient pour cela de lui donner mandat.

Ce mandat n'engage pas notre collectivité. Par contre, si celui-ci n'est pas réalisé, notre collectivité ne pourra pas adhérer en cours de procédure.

Au cours de l'année 2021, lorsque les organismes assureurs seront choisis, les offres d'adhésion nous seront transmises avec les frais de gestion du Centre correspondants. Notre collectivité sera alors libre de souscrire à ces propositions ou pas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la législation relative aux assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération n° 2020-11 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 28 avril 2020 autorisant le lancement d'une convention de participation de la protection sociale complémentaire pour les risques Santé et Prévoyance ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du 21 septembre 2020 ;

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

Pour le risque PREVOYANCE :

- de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque Prévoyance, et d'envisager une participation mensuelle brute par agent pour le risque Prévoyance, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire :
 - d'un montant unitaire
 - ou d'un montant modulé pour un objectif d'intérêt social selon un barème défini.
- de dire que les règles de cette participation seront fixées par une délibération après mise en concurrence et avant la signature de la convention qui devra indiquer le montant définitif de la participation accordée.

Pour le risque SANTE :

- de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque Santé, et d'envisager une participation mensuelle brute par agent pour le risque Prévoyance, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire :
 - d'un montant unitaire
 - ou d'un montant modulé pour un objectif d'intérêt social selon un barème défini.
- de dire que les règles de cette participation seront fixées par une délibération après mise en concurrence et avant la signature de la convention qui devra indiquer le montant définitif de la participation accordée.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 28/09/2020, a émis un avis favorable.»

Délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la législation relative aux assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération n° 2020-11 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 28 avril 2020 autorisant le lancement d'une convention de participation de la protection sociale complémentaire pour les risques Santé et Prévoyance ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du 21 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Pour le risque PREVOYANCE :

- de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque Prévoyance, et d'envisager une participation mensuelle brute par agent pour le risque Prévoyance, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire :
 - d'un montant unitaire
 - ou d'un montant modulé pour un objectif d'intérêt social selon un barème défini.
- de dire que les règles de cette participation seront fixées par une délibération après mise en concurrence et avant la signature de la convention qui devra indiquer le montant définitif de la participation accordée.

Pour le risque SANTE :

- de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque Santé, et d'envisager une participation mensuelle brute par agent pour le risque Prévoyance, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire :
 - d'un montant unitaire
 - ou d'un montant modulé pour un objectif d'intérêt social selon un barème défini.
- de dire que les règles de cette participation seront fixées par une délibération après mise en concurrence et avant la signature de la convention qui devra indiquer le montant définitif de la participation accordée.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an sus-cités
Pour extrait certifié conforme,
Maire de ROELLE SUR TOUVRE, le 8 octobre 2020



Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 09/10/2020
Et publication ou notification
Du 12/10/2020
P/ le Maire, Le DGS

Sandra BERTHELOIN

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_02-DE

Regu le 09/10/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUEILLE SUR TOUTRE

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	25	29

DATE DE CONVOCATION
29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE
05 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents.e.s : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSAÏE, Mme Fatna ZIAD, Mme Sophie RIFFE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexis RIFFE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENOUARREK M. Guillaume ROUZAUD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller.ère.s municipaux.ales.

Pouvoirs : Mme Chantal THOMAS à Mme Fatna ZIAD, M. Mehdi BENOUARREK à M. Lionel VERRIERE, M. Guillaume ROUZAUD à Mme Muriel DEZIER, M. Jean-Pierre BIDET à Mme Karen DUBOIS

Madame Muriel DEZIER a été nommée secrétaire de séances.

Objet de la Délibération.**ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE**Exposé :

« Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune a, par la délibération du 9 mars 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Il expose que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de cette consultation et transmis les conditions financières suivantes :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Risques garantis et taux de prime :

- Décès
- CITIS Accident et maladie imputable au service
- Longue maladie - Maladie longue durée
- Taux : 3,20 % des rémunérations des agents CNRACL.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public (IRCANTEC) :

- Taux : 1% avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours ferme par arrêt

A ces taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent :

- 0,09% de la masse salariale des agents CNRACL pour 1 à 3 risques assurés
- 0,09% de la masse salariale des agents IRCANTEC.

Vue la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

- **Durée du contrat :** 4 ans à compter du 1er janvier 2021.
- **Préavis :** adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- **Régime :** capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- **Conditions :**

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Risques garantis et taux de prime :

- Décès
- CITIS Accident et maladie imputable au service
- Longue maladie - Maladie longue durée
- Taux : 3,20 % des rémunérations des agents CNRACL.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

- Taux : 1% avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours ferme par arrêt

A ces taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent :

- 0,09% de la masse salariale des agents CNRACL pour 1 à 3 risques assurés
- 0,09% de la masse salariale des agents IRCANTEC.

Article 2 : de l'autoriser à signer :

- Le contrat d'assurance avec la compagnie
- La convention de service avec le Centre de Gestion
- Tout acte afférent à la mise en œuvre de ce contrat.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 28/09/2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Vue la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2021.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Risques garantis et taux de prime :

- Décès
- CITIS Accident et maladie imputable au service
- Longue maladie - Maladie longue durée
- Taux : 3,20 % des rémunérations des agents CNRACL.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

- Taux : 1% avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours ferme par arrêt

A ces taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent :

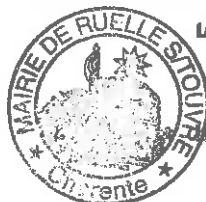
- 0,09% de la masse salariale des agents CNRACL pour 1 à 3 risques assurés
- 0,09% de la masse salariale des agents IRCANTEC.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- Le contrat d'assurance avec la compagnie
- La convention de service avec le Centre de Gestion
- Tout acte afférent à la mise en œuvre de ce contrat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUEILLE SUR TOUVRE, le 8 octobre 2020.

Le Maire,



JEAN-LUC VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 29/10/2020

Et publication ou notification

Du 12/10/2020

P/ le Maire, La DGS

Sandra BERTHELON

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CM05102020_03-DE

Regu le 09/10/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUELLÉ SUR TOUVRE

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	25	29

DATE DE CONVOCATION

29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE

05 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents.e.s : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, Mme Sophie RIFFE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexis RIFFE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, M. Philippe SUREAUD Conseiller.e.s Municipaux.eles.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENOUARREK M. Guillaume ROUZAUD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller.e.s municipaux.eles.

Présents : Mme Chantal THOMAS à Mme Fatna ZIAD, M. Mehdi BENOUARREK à M. Lionel VERRIERE, M. Guillaume ROUZAUD à Mme Muriel DEZIER, M. Jean-Pierre BIDET à Mme Karen DUBOIS

Madame Muriel DEZIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER SUR LE GRANDANGOULEME. ANNEES 2020 - 2021**Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 18 septembre 2012, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer la convention partenariale avec GRANDANGOULEME concernant le dispositif PASS'ACCESSION ainsi qu'à verser une subvention de 4 000 € par ménage éligible.

Le dispositif PASS'ACCESSION a été renouvelé pour les années 2015, 2016, et 2017, 2018 et 2019.

Pour rappel, en 2017, ce dispositif a été ouvert à l'ensemble des ménages sous plafond de ressources ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), ne se limitant plus aux seuls primo-accédants.

En 2018, ce dispositif a été modifié :

- avec de nouveaux critères d'attribution :

- * le logement doit se situer en zone U des 38 communes de l'agglomération
- * le bien doit avoir plus de 30 ans,
- * le logement acquis doit permettre une amélioration énergétique d'au moins 25% une fois réhabilité (dispositif ANAH Habiter mieux)
- * le logement doit constituer la résidence principale du ménage pendant au moins 6 ans.

- avec de nouvelles modalités d'accompagnement des ménages par l'agglomération (aide à l'acquisition et ingénierie de montage de l'opération) :

AR PREFECTURE

016-2116 02917-20201005-CH05102020_03-DE
Reçu le 09/10/2020

* aide financière à l'accession à la propriété de 7 000 € pour les ménages aux revenus très modestes (catégorie définie par l'ANAH), versée directement au particulier sur présentation de l'acte authentique,

* aide financière à l'accession à la propriété de 5 000 € pour les ménages aux revenus modestes (catégorie définie par l'ANAH), versée directement au particulier sur présentation de l'acte authentique.

Une aide de 5000 € est votée pour la catégorie « très modestes » et une aide de 3000 € pour la catégorie « modestes ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le dispositif PASS'ACCESSION, selon ces nouveaux critères, pour les années 2020 et 2021, jusqu'à l'issue de l'engagement de GRANDANGOULEME.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 28/09/2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le conseil municipal décide à l'unanimité : de renouveler le dispositif PASS'ACCESSION pour les années 2020 et 2021, jusqu'à l'issue de l'engagement de GRANDANGOULEME.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELE SUR TONNE le 8 octobre 2020.



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 09/10/2020

Et publication ou notification

Du 12/10/2020

P/ le Maire, La DGS

Saskia BERTHELON

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_04-DE

Reçu le 09/10/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUEILLE SUR TONNE

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	25	29

DATE DE CONVOCATION
29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE
09 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSAÏE, Mme Fatna ZIAD, Mme Sophie RIFFE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, Mme Aïssa GRANET, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENOUARREK M. Guillaume ROUZAUD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s municipaux-ales.

Pourvois : Mme Chantal THOMAS à Mme Fatna ZIAD, M. Mehdi BENOUARREK à M. Lionel VERRIERE, M. Guillaume ROUZAUD à Mme Muriel DEZIER, M. Jean-Pierre BIDET à Mme Karen DUBOIS

Madame Muriel DEZIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA CRECHE****Exposé :**

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune gère actuellement un multi-accueil de 35 places. Héritage de l'ex entreprise DCNS (Naval Group aujourd'hui), la crèche est implantée sur un terrain qui ne permet aucun aménagement, aucune possibilité de travaux en profondeur. La structure du bâtiment et les problématiques associées à la nature du sol, sur lequel il est implanté actuellement, génèrent d'importantes difficultés techniques et des coûts associés rédhibitoires. La commune investit ainsi tous les ans dans des travaux de structure et d'entretien pour un résultat peu satisfaisant.

Il complète en précisant que cet établissement répond prioritairement aux besoins de garde des parents ruellois mais ne satisfait pas aujourd'hui toutes les demandes locales.

Monsieur le Maire ajoute que l'équipe municipale envisage la construction d'un nouvel équipement, qui pourrait être implanté au sein du nouveau quartier du Plantier du Maine-Gagnaud (en bordure de quartier résidentiel, desservi par le BHNS et de nombreux cheminements doux, et à terme par une ligne de transport dédiée).

Ce futur établissement, plutôt novateur, proposera une offre mutualisée et coordonnée de services (un multi-accueil, des salles de soins paramédicaux) afin de répondre notamment à des besoins sans solution dédiée aujourd'hui, comme l'accueil de jeunes enfants en situation de handicap jusqu'à l'âge de 6 ans.

Il est envisagé que la nouvelle crèche puisse être implantée dans un quartier arboré, comprenant du logement (social et privé), un commerce et un EHPAD. Une réflexion est également menée sur l'inclusion et la mixité en général au sein de ce quartier, autour d'outils comme des jardins partagés, des espaces publics partagés (square, placette où pourrait être accueillis des producteurs locaux etc...).

L'inclusion et le lien intergénérationnel constituent un point important du projet.

Dans les faits et compte tenu des listes d'attentes actuelles, la capacité d'accueil sera poussée à l'ouverture à 45 places pour la commune, en conservant le principe de priorité aux Ruellais.e.s, les locaux étant pensés pour une possible évolution de 5 places supplémentaires.

Sur ces places, certaines pourraient être dédiées à Naval Group et/ou aux communes limitrophes et/ou communautaires. Ces pistes sont en cours d'étude.

En outre, 30 % de la capacité d'accueil de la structure sera destinée à des enfants en situation de handicap (soit environ 13 enfants au maximum).

Monsieur le Maire précise que l'équipe municipale, sensibilisée aux problématiques environnementales et afin de maîtriser à terme les coûts de fonctionnement associés, souhaite développer un projet de structure de bâtiment basée sur la haute qualité environnementale qui puisse s'inscrire dans l'appel à projet régional « bâtiment du futur » : bâtiment à Energie positive, faisant l'objet d'une conception et d'un suivi en santé environnementale.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la mise en place de l'AP8/2020, d'une durée de quatre ans à l'occasion du Conseil du 29 juin 2020. Il rappelle également la délégation consentie par le Conseil municipal en date du 14 septembre 2020, l'autorisant à solliciter toute subvention pour tout projet adopté en Conseil municipal.

Le coût global du projet est de 2 720 000 € HT (3 227 664 € TTC).

Pour financer ce projet, la commune de Ruelle sollicite plusieurs aides publiques, régionales, nationales mais également européennes au titre du FEADER

Le plan de financement au 28 septembre 2020 est le suivant :

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	MONTANT SUBVENTION	
			Escomptée	Acquise
Conseil départemental (260 €/par place créée)	2 720 000 €	0,4 %	13 000 €	
FEADER (63 % plafonnés à 500 000 €)	2 720 000 €	18,3 %	500 000 €	
CAF (7400 à 17 000 € par place 12 000 € retenus)	2 720 000 €	22,05 %	600 000 €	
Région Nouvelle Aquitaine	2 720 000 €	10 %	272 000 €	
DETR (Etat)	2 720 000 €	14,7 %	400 000 €	
DSIL (Etat)	2 720 000 €	3,6 %	100 000 €	
AUTOFINANCEMENT Fonds propres	2 720 000 €	30,6 %	835 000 €	
TOTAL		100 %	2 720 000 €	

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CN05102020_04-DE
Reçu le 09/10/2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De valider le plan de financement tel que présenté.
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès de tout organisme public (Etat, conseil départemental...).
- De l'autoriser à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 28/09/2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le conseil municipal décide par 24 voix pour et 5 contre (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Calderari, M. Sureauud) :

- De valider le plan de financement tel que présenté.
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès de tout organisme public (Etat, conseil départemental...).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de ROUILLE-SUR-TROUVRE, le 8 octobre 2020



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 09/10/2020

Et publication ou notification

Du 12/10/2020

P/ le Maire, Le DGS

Sauve BERTHELOIN

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_05-DE

Reçu le 09/10/2020
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUEILLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	25	29

DATE DE CONVOCATION
29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE
09 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatma ZIAD, Mme Sophie RIFFE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexe RIFFE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, Mme Minerve CALDERAN, M. Philippe SUREAUD Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENOUARREK M. Guillaume ROUZAUD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s municipaux-ales.

Pourra : Mme Chantal THOMAS à Mme Fatma ZIAD, M. Mehdi BENOUARREK à M. Lionel VERRIERE, M. Guillaume ROUZAUD à Mme Muriel DEZIER, M. Jean-Pierre BIDET à Mme Karen DUBOIS

Madame Muriel DEZIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**BAIL EMPHYTEOTIQUE HALTE DE NUIT - OPH DE L'ANGOUMOIS****Exposé :**

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 13 novembre 2017 pour la participation de la commune à la création de deux haltes de nuits au 220 avenue du Maréchal Foch avec la signature d'une convention entre l'OPH de l'Angoumois et l'AFUS 16 et la délibération du 26 février 2018 la signature d'une convention entre la commune de Ruelle sur Touvre, Grand Angoulême et l'OPH pour la participation à la réalisation des deux PLAI sous formes de places d'hébergement.

Il a été spécifié dans ces délibérations et conventions que l'étage où ont été réalisées les deux haltes de nuit était mis à disposition de l'OPH de l'Angoumois par un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans. Or, aucune délibération n'a été prise afin d'autoriser Monsieur le Maire à conclure ce bail avec l'OPH pour la commune. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de corriger cet oubli.

Un découpage en volume par un géomètre sera nécessaire puisque seul l'étage du bâtiment 220 avenue du Maréchal Foch (parcelle cadastrée AZ n° 259) comprenant les deux haltes de nuit sera mis à disposition de l'OPH, le rez-de-chaussée restant à l'usage des services techniques communaux.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver la mise à disposition à l'OPH de l'Angoumois des deux logements « halte de nuit » situés 220 avenue du Maréchal Foch - 16600 Ruelle sur Touvre dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans,

- de dire que les frais de géomètre afférent seront à la charge de l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois,

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_05-DE
Regu le 09/10/2020

- de dire que les différents frais correspondants à la rédaction des pièces notariées seront à la charge de l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois,
- de l'autoriser à signer le bail emphytéotique ainsi que tout document afférent.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 28/09/2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise à disposition à l'OPH de l'Angoumois des deux logements « halte de nuit » situés 220 avenue du Maréchal Foch - 16500 Rueille sur Touvre dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans,
- de dire que les frais de géomètre afférent seront à la charge de l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois,
- de dire que les différents frais correspondants à la rédaction des pièces notariées seront à la charge de l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUEILLE SUR TOUVRE, le 8 octobre 2020



Le Maire
Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 09/10/2020

Et publication ou notification

Du 12/10/2020

P/ le Maire, La DGS

Sandra BERTHELOT

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_05-DE
Reçu le 09/10/2020

Département :
CHARENTE

Commune :
RUELLE

Section : AZ
Feuille : 000 AZ 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 23/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

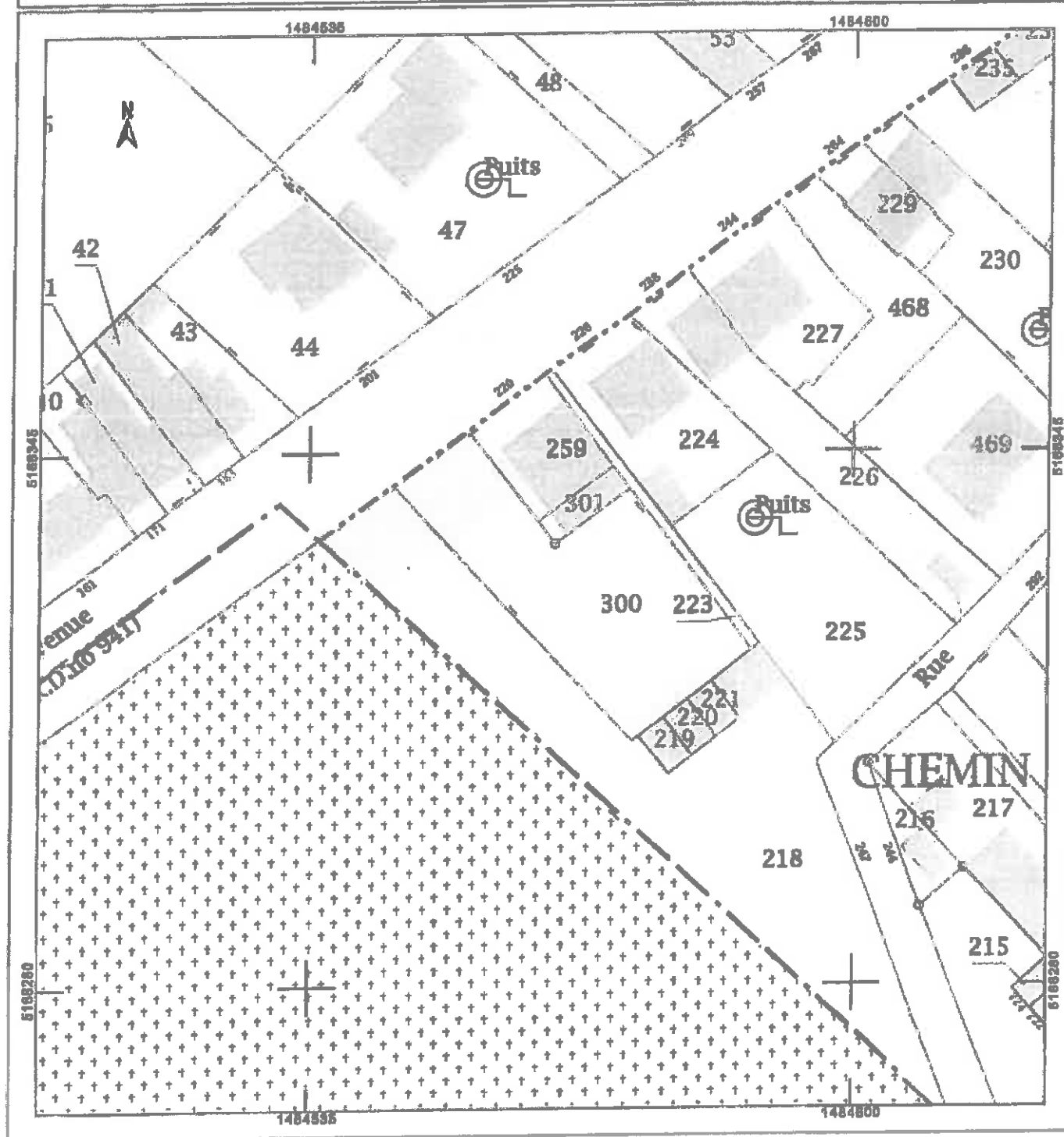
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
M. 0845675700 - fax 0845675861
pfgc.charente@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CN05102020_06-DE

Reçu le 09/10/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NUELLE SUR LOUVRE

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	25	29

DATE DE CONVOCATION
29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE
08 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, Mme Sophie RIFFE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAU, M. Philippe SUREAU Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENOUARREK M. Guillaume ROUZAUD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller.ère.s municipaux.ales.

Pouvoirs : Mme Chantal THOMAS à Mme Fatna ZIAD, M. Mehdi BENOUARREK à M. Lionel VERRIERE, M. Guillaume ROUZAUD à Mme Muriel DEZIER, M. Jean-Pierre BIDET à Mme Karen DUBOIS

Madame Muriel DEZIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINT.E.S ET DES CONSEILLER.ERE.S MUNICIPAUX.ALES. DELEGUE.E.S

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil s'est prononcé pour l'enveloppe et la répartition des indemnités des élu.e.s par délibération en date du 29 juin 2020.

Monsieur le Maire informe de l'élection de Monsieur Yannick Peronnet comme vice-Président de Grand-Angoulême, de Monsieur Christophe CHOPINET comme vice-président du SyBRA. Il informe également de l'élection de Madame Alexia Riffé en tant que Présidente du SIVU Enfance-Jeunesse et de celle de Monsieur Alain Chaume en tant que Président du Syndicat des restaurants collectifs.

Monsieur le Maire indique qu'en conséquence de ces élections et conformément aux engagements pris, il y a lieu de modifier le tableau de répartition des Indemnités.

Considérant l'élection de Monsieur Yannick Peronnet en tant que vice-président du Grand-Angoulême, le 9 juillet 2020,

Considérant l'élection de Monsieur Christophe Chopinet en tant que vice-président du SyBRA, le 10 septembre 2020,

Considérant l'élection de Madame Alexia Riffé en tant que Présidente du SIVU Enfance-Jeunesse, le 25 juin 2020,

Considérant l'élection de Monsieur Alain Chaume en tant que Président du Syndicat des restaurants collectifs, le 26 juin 2020,

Considérant que le montant des indemnités de fonction de maire, adjoint.e.s et conseiller.ère.s municipaux.ales délégué.e.s est fixé en référence à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (*),

il est proposé de maintenir les taux des indemnités des élu-e-s comme suit et de modifier le tableau nominatif de répartition pour tenir compte de ces élections :

	Taux maximum de l'indice	Taux proposé	Montant global mensuel brut
Indemnité du Maire	55 %	44,8 %	1 742,45 €
Indemnité des adjoints	22 %	15,8 %	614,52 €
Indemnités des conseillers municipaux délégués	Indemnité comprise dans l'enveloppe du Maire et des adjoints	3,6 %	140,02 €

Le tableau de répartition des indemnités est joint en annexe, à la présente délibération.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de maintenir les taux des indemnités des élu-e-s comme ci-dessus,
- de valider le tableau nominatif de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération, pour tenir compte des élections de Monsieur Christophe CHOPINET comme vice-président du SyBRA, d'Alexa Riffé comme Présidente du SIVU Enfance Jeunesse et de Monsieur Alain Chaume comme Président du Syndicat des Restaurants collectifs. Le renouvellement du mandat de Monsieur Yannick Peronnet n'a pas de conséquence au tableau (il était déjà mentionné).

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 28/09/2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le conseil municipal décide par 24 voix pour et 5 contre (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Calderari, M. Sureaud) :

- de maintenir les taux des indemnités des élu-e-s comme ci-dessus,
- de valider le tableau nominatif de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération, pour tenir compte des élections de Monsieur Christophe CHOPINET comme vice-président du SyBRA, d'Alexa Riffé comme Présidente du SIVU Enfance Jeunesse et de Monsieur Alain Chaume comme Président du Syndicat des Restaurants collectifs. Le renouvellement du mandat de Monsieur Yannick Peronnet n'a pas de conséquence au tableau (il était déjà mentionné).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELE SUR TOUVRE, le 8 octobre 2020.



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 30/10/2020

Et publication ou notification

Du 12/10/2020

P/ le Maire, Le DGS

Sébastien BERTHELON

AR PREFECTURE

016-2116 02917-20201005-CM05102020_06-DE
 Regu le 09/10/2020

Indemnités des élu.e.s

		Indemnité de base	Indemnité majorée
M.le Maire	Jean-Luc Valantin	1742,45	2003,81
Adjoint.e	Yannick Peronnet	0	0
Adjoint.e	Annie Marc	614,52	706,70
Adjoint.e	Lionel Verrière	614,52	706,70
Adjoint.e	Murielle Dezier	614,52	706,70
Adjoint.e	Patrick Delage	614,52	706,70
Adjoint.e	Catherine Deschamps	614,52	706,70
Adjoint.e	Alain Dupont	614,52	706,70
Elu.e délégué.e	Christophe Chopinet	0	0
Elu.e délégué.e	Chantal Thomas	140,02	161,02
Elu.e délégué.e	Alain Boussarie	140,02	161,02
Elu.e délégué.e	Fatna Ziad (1)	0	0
Elu.e délégué.e	André Albert	140,02	161,02
Elu.e délégué.e	Alain Chaume	0	0
Elu.e délégué.e	Agnes Alt Drugé	140,02	161,02
Elu.e délégué.e	Mehdi Benouarrek	140,02	161,02
Elu.e délégué.e	Guillaume Rouzaud	140,02	161,02
Elu.e délégué.e	Aline Granet	140,02	161,02
Elu.e délégué.e	Sophie Riffé	140,02	161,02
Elu.e délégué.e	Séverine Manat	140,02	161,02
Elu.e délégué.e	Julien Delage	140,02	161,02
Elu.e délégué.e	Magali Soumagnac	140,02	161,02
Elu.e délégué.e	Alexia Riffé	0	0
Elu.e délégué.e	Audrey Allard	140,02	161,02
Total		7109,81	8176,25

(1) Mme Fatna Ziad ne perçoit pas d'indemnité car elle est toujours conseillère départementale.

AR PREFECTURE

016-211602017-20201005-CM05102020_07-DE

Reçu le 09/10/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NUELLE SUR TONNE

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	25	29

DATE DE CONVOCATION
29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE
09 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatma ZIAD, Mme Sophie RIFFE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Aléda RIFFE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent-ès excusé-és : Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENOUARREK M. Guillaume ROUZAUD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ères municipaux-ales.

Pourvoi : Mme Chantal THOMAS à Mme Fatma ZIAD, M. Mehdi BENOUARREK à M. Lionel VERRIERE, M. Guillaume ROUZAUD à Mme Muriel DEZIER, M. Jean-Pierre BIDET à Mme Karen DUBOIS

Madame Muriel DEZIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération,

DESIGNATION D'UN.E NOUVEAU/NOUVELLE DELEGUE.E DE LA COMMUNE POUR LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION SOCIALE DANS LE GRAND ANGOULEME (OMEGA)

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a désigné Madame Annie Marc comme déléguée de la commune au Groupement d'employeurs pour la Médiation Sociale dans le Grand Angoulême (OMEGA) à l'occasion du Conseil municipal du 8 juin 2020.

Or, Madame Annie Marc, en tant que Conseillère communautaire, vient d'être désignée représentante de Grand Angoulême au sein de cette Instance.

Monsieur le Maire indique qu'il convient en conséquence de désigner un ou une nouveau/nouvelle représentant.e de la commune pour la représenter au sein du Groupement d'employeurs pour la Médiation Sociale dans le Grand Angoulême (OMEGA).

La désignation s'effectue selon le mode opératoire suivant :

- Proposition d'un candidat.
- Vote à main levée. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à la majorité désigne :

- Madame Agnès ALT DRUGE.

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_07-DE
Regu le 09/10/2020

Votes :

Nom et prénom des candidats 1 ^{er} représentant	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Agnes ALT DRUGE	24	Vingt-quatre
Jessaline CHALONS	5	Cinq

pour représenter la Commune de RUELE SUR TOUVRE au sein du Conseil d'Administration au Groupement d'employeurs « OMEGA ».

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Maire de RUELE SUR TOUVRE, le 8 octobre 2020



Le Maire

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 09/10/2020

Et publication ou notification

Du 12/10/2020

P/ le Maire, Le DGS

Saskia BERTHELOM

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
28	28	25	29

DATE DE CONVOCATION
29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE
09 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatma ZIAD, Mme Sophie RIFFE, Mme Magali SOUMABNAC, Mme Alexandra RIFFE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, Mme Minerva CALDERARI, M. Philippe SUREAUD Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENDUARREK M. Guillaume ROUZAUD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s municipaux-ales.

Pourvois : Mme Chantal THOMAS à Mme Fatma ZIAD, M. Mehdi BENDUARREK à M. Lionel VERRIERE, M. Guillaume ROUZAUD à Mme Muriel DEZIER, M. Jean-Pierre BIDET à Mme Karen DUBOIS

Madame Muriel DEZIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA VOIRIE DU CHEMIN DES TERRES DU FOUR****Exposé :**

« Monsieur le Maire expose que la parcelle cadastrée section AC n° 123 constituant la voirie à l'intersection de la route de Gond-Pontouvre et du chemin des Terres du Four à la limite de la commune de Champniers, est entretenue depuis des années par la commune alors qu'elle est privée.

Pour régulariser le statut de cette voie, la commune a sollicité les propriétaires de la parcelle AC n°123 Monsieur David VIGNERON et Madame Fernanda DA COSTA ALMEIDA pour une intégration de la voirie et des espaces publics dans le domaine communal. Ils ont fait part de leur accord pour une cession à titre gratuit.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider l'intégration dans le domaine communal, à titre gratuit de la parcelle cadastrée AC n° 123 d'une contenance de 290 m² qui constitue la voirie et l'espace public à l'intersection du chemin des Terres du Four et de la route de Gond-Pontouvre,
- de l'autoriser à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document afférent,
- de choisir l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 118 avenue Jean Jaurès à Ruellé sur Touvre (16600) pour rédiger l'acte authentique correspondant,
- de valider le fait que les frais d'actes et d'honoraires seront à la charge de la commune.

Les commissions « Aménagement durable du territoire, cadre de vie et environnement » et « Travaux, patrimoine, mobilité et sécurité », réunies le 29/09/2020, ont émis un avis favorable. »

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_08-DE
Reçu le 09/10/2020

Délibéré :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'intégration dans le domaine communal, à titre gratuit de la parcelle cadastrée AC n° 123 d'une contenance de 290 m² qui constitue la voirie et l'espace public à l'intersection du chemin des Terres du Four et de la route de Gond-Pontouvre,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document afférent,
- de choisir l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 118 avenue Jean Jaurès à Ruelle sur Touvre (16600) pour rédiger l'acte authentique correspondant,
- de valider le fait que les frais d'actes et d'honoraires seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Maire de RUELLE SUR TOUVRE, le 8 octobre 2020



Le Maire,

Sébastien VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 09/10/2020
Et publication ou notification
Du 12/10/2020
P/ le Maire, Le DGS
Sandra BERTHELOIN

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_08-DE

Reçu le 09/10/2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
CHARENTE
Commune :
RUEILLE

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'exécution : 1/1000

Date d'édition : 08/08/2020
Niveau (niveau de Paris)

Coordonnées en projection : RFR9300046

Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le service
des Impôts Foncier suivant :
PTIC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la
Liberté 16025
16025 RUEILLE CEDEX
05 46 57 07 00 - 05 46 57 07 01
impd@charente.gouv.fr

Cet extrait du plan visuelisé est édité par :

cadastre.gouv.fr
0007 Ministère de l'Intérieur et des Comptes publics



AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_09-DE

Regu le 09/10/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUEILLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	25	29

DATE DE CONVOCATION

29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE

05 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, Mme Sophie RIFFE, Mme Magali SOUMASNAC, Mme Alexia RIFFE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENOUARREK M. Guillaume ROUZAUD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s municipaux-ales.

Pouvoirs : Mme Chantal THOMAS à Mme Fatna ZIAD, M. Mehdi BENOUARREK à M. Lionel VERRIERE, M. Guillaume ROUZAUD à Mme Muriel DEZIER, M. Jean-Pierre BIDET à Mme Karen DUBOIS

Madame Muriel DEZIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UNE PARCELLE DE VOIRIE DE LA RUE FRANCOIS 1^{er}****Exposé :**

« Monsieur le Maire expose que la parcelle cadastrée AL n° 345 constituant une partie de la voirie et des espaces publics de la rue François 1^{er} ouverte à la circulation du public, est entretenue depuis des années par la commune alors qu'elle est privée.

Pour régulariser le statut de cette voie, la commune a sollicité Monsieur Yves COUPILLAUD le propriétaire de la parcelle AL n° 345 pour une intégration de la voirie et des espaces publics dans le domaine communal.

Le propriétaire a fait part de son accord pour une cession de la parcelle AL n° 345 à titre gratuit à la commune.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider l'intégration dans le domaine communal, à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AL n° 345 qui constitue la voirie et les espaces publics de la rue François 1^{er},
- de l'autoriser à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document afférent.
- de choisir l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 118 avenue Jean Jaurès à Ruelle sur Touvre (16500) pour rédiger l'acte authentique correspondant,
- de valider le fait que les frais d'actes et d'honoraires seront à la charge de la commune.

Les commissions « Aménagement durable du territoire, cadre de vie et environnement » et « Travaux, patrimoine, mobilité et sécurité », réunies le 29/09/2020, ont émis un avis favorable. »

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CM05102020_09-DE
Reçu le 09/10/2020

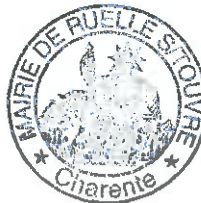
Délibéré :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'intégration dans le domaine communal, à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AL n° 345 qui constitue la voirie et les espaces publics de la rue François 1^{er},
- d'autoriser M. Le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document afférent.
- de choisir l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 118 avenue Jean Jaurès à Ruelle sur Touvre (16600) pour rédiger l'acte authentique correspondant,
- de valider le fait que les frais d'actes et d'honoraires seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 8 octobre 2020.

Le Maire,



Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 09/10/2020

Et publication ou notification

Du 12/10/2020

P/ le Maire, Le DGS

Saskia BERTHELOM

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_09-DE
Regu le 09/10/2020

Département :
CHARENTE

Commune :
RUELLE

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 23/09/2020
(heure locale de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CG48
©2017 Ministère de l'Action et des
Omnisports publics

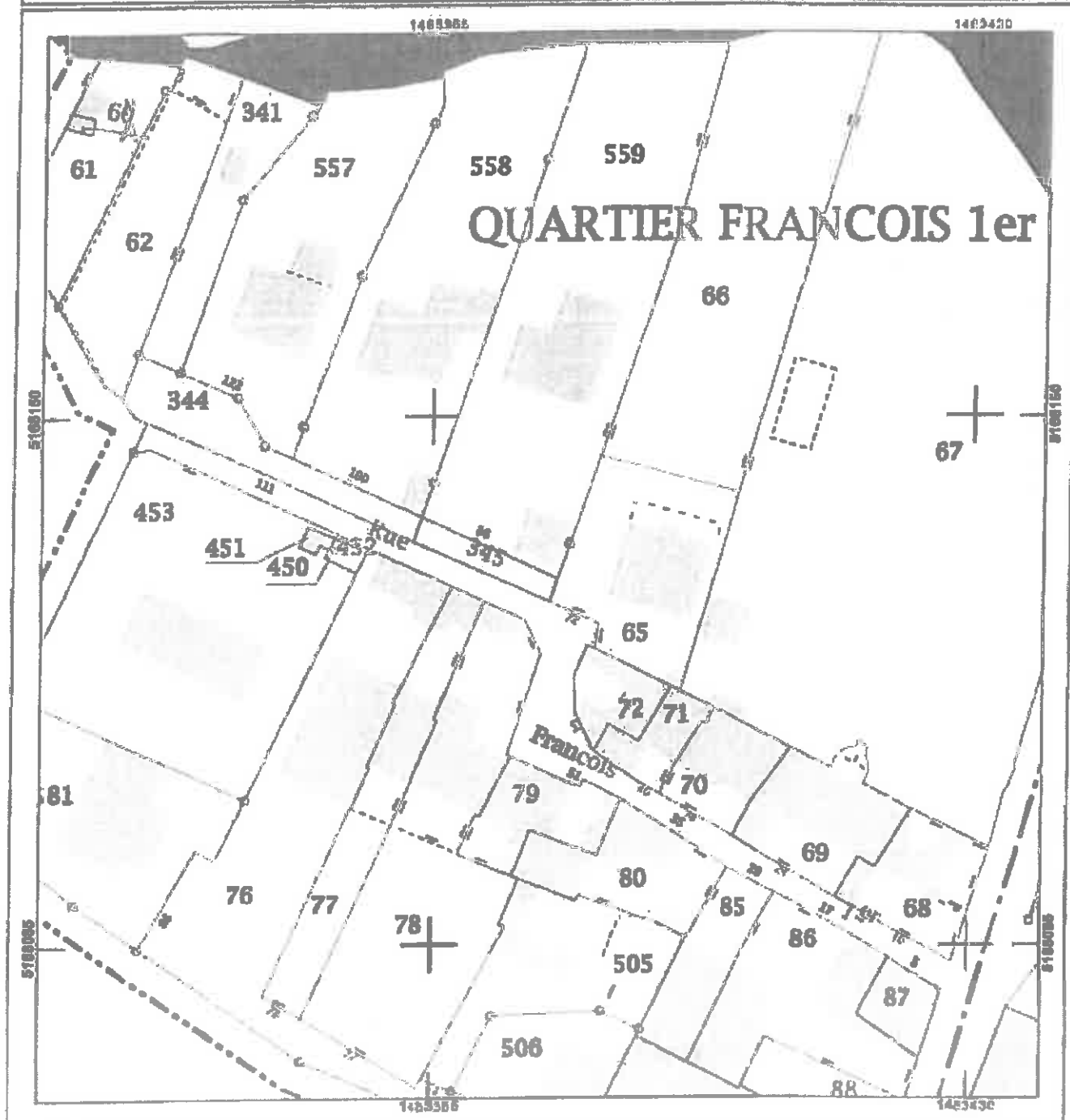
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
FT6C
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Carotte 16028
16028 ANSOULEME CEDEX
M. 0545975700 - fax 0545975861
ptgc.charente@dgi.fr, finances.pouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.pouv.fr



AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CM05102020_10-DE

Reçu le 09/10/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUEILLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	25	29

DATE DE CONVOCATION
29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE
09 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents, s.s : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPNET, M. Alain BOUSSAÏRE, Mme Fatma ZIAD, Mme Sophie RIFFE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alodie RIFFE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENOUARREK M. Guillaume ROUZAUD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s municipaux-ales.

Pourvois : Mme Chantal THOMAS à Mme Fatma ZIAD, M. Mehdi BENOUARREK à M. Lionel VERRIERE, M. Guillaume ROUZAUD à Mme Muriel DEZIER, M. Jean-Pierre BIDET à Mme Karen DUBOIS

Madame Muriel DEZIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE BK 178 - ILE DES ELIAS

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Michèle DUBREUIL représentante des copropriétaires de la parcelle cadastrée section BK n° 178 située sur l'île des Elias a proposé à la commune d'acquérir cette parcelle. L'ensemble des copropriétaires ont donné leur accord pour céder la parcelle BK n° 178 à la commune pour un montant de 600€. L'acquisition de la parcelle cadastrée section BK n° 178 d'une superficie de 314 m² permettra à la commune de bénéficier d'un accès de droit à l'île des Elias et de poursuivre le projet de réappropriation des bords de Touvre.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'acquérir la parcelle cadastrée BK n° 178 d'une contenance totale de 314 m²,
- d'accepter le montant de 600 € (six cent euros) net vendeur,
- de choisir l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 118 avenue Jean Jaurès à Ruelle sur Touvre (16600) pour rédiger l'acte authentique correspondant,
- de dire que les différents frais correspondants à la rédaction de l'acte authentique seront à la charge de la commune,
- de l'autoriser à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent.

Les commissions « Aménagement durable du territoire, cadre de vie et environnement » et « Travaux, patrimoine, mobilité et sécurité », réunies le 29/09/2020, ont émis un avis favorable. »

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_10-DE
Reçu le 09/10/2020

Délibéré :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquiescer la parcelle cadastrée BK n° 178 d'une contenance totale de 314 m²,
- d'accepter le montant de 600 € (six cent euros) net vendeur,
- de choisir l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 116 avenue Jean Jaurès à Ruelle sur Touvre (16600) pour rédiger l'acte authentique correspondant,
- de dire que les différents frais correspondants à la rédaction de l'acte authentique seront à la charge de la commune,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Maire de RUELE SUR TOUVRE, le 8 octobre 2020



Le Maire,

[Signature]
LUC MAUWITTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 09/10/2020

Et publication ou notification

Du 12/10/2020

P/ le Maire, La DGS

Sandra BERTHELON

[Signature]

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_10-DE
R&M le 09/10/2020

Département :
CHARENTE

Commune :
RUELLE

Section : BK
Feuille : 900 BK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 02/06/2020
(bureau honoraire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

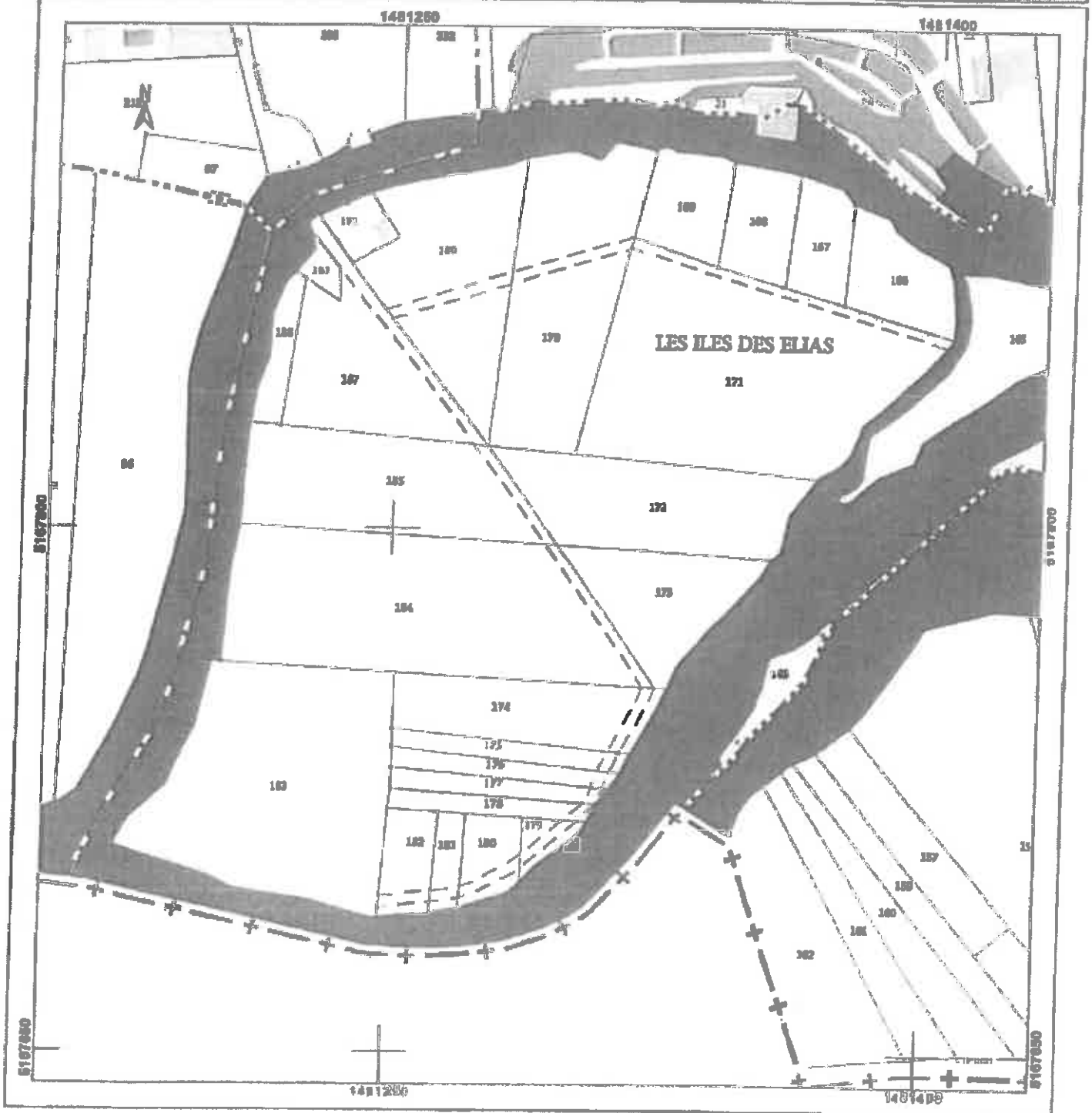
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545875700 - fax 0545875681
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CM05102020_10-DE
Regu le 09/10/2020

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CH05102020_11-DE

Reçu le 09/10/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUEILLE SUR TOUTAIRE

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	25	29

DATE DE CONVOCATION
29 SEPTEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE
09 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Présent.s : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Patrick DELASE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, Mme Sophie RIFFE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Aleda RIFFE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, Mme Aline GRANET, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD Conseiller-ère.s Municipaux-ales.

Absent.s excusé.s : Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENQUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère.s municipales.

Pour(s) : Mme Chantal THOMAS à Mme Fatna ZIAD, M. Mehdi BENQUARREK à M. Lionel VERRIERE, M. Guillaume ROUZAUD à Mme Muriel DEZIER, M. Jean-Pierre BIDET à Mme Karen DUBOIS

Madame Muriel DEZIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

DESIGNATION D'UN.E COMMISSAIRE TITULAIRE ET D'UN.E COMMISSAIRE SUPPLEANT.E A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) DE GRANDANGOULEME.

Exposé :

« Le 4^e alinéa du A du XVIII de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création des Commissions Intercommunales des Impôts Directs (CIID).

Cette commission se substitue aux commissions communales des Impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne notamment un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'administration fiscale.

L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 a créé, au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle intercommunalité issue de la fusion des communautés de communes Braconne et Charente, Charente Boëme Charraud, Vallée de l'Echelle et de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême. En conséquence, le Conseil Communautaire du 19 janvier 2017 a délibéré la création de la CIID.

Compte tenu du renouvellement des conseils municipaux suite aux élections municipales de 2020, et de fait, du renouvellement de l'assemblée communautaire, chaque commune est appelée de nouveau à proposer la liste de ses nouveaux commissaires titulaires et suppléants.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI.

AR PREFECTURE

016-211602917-20201005-CN05102020_11-DE
Reçu le 09/10/2020

La liste des commissaires proposée par délibération des Conseils Municipaux par les 38 communes de l'agglomération sera soumise au Conseil Communautaire du 15 octobre 2020 qui procédera au tirage au sort des 20 titulaires et de 20 suppléants. Cette liste sera transmise à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les 10 titulaires et les 10 suppléants membres de la commission.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner les noms du/ de la commissaire titulaire et du / de la commissaire suppléant.e pour la commune de RUELLE SUR TOUVRE. »

Délibéré :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Yannick PERONNET comme commissaire titulaire et M. Guillaume ROUZAUD comme commissaire suppléant pour la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an sus-cités.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 8 octobre 2020.

Le Maire,



Yannick PERONNET

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 09/10/2020

Et publication ou notification

DU 12/10/2020

P/ le Maire, La DGS

Saskia BERTHELOT